

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20260415-33-2026_Del-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° 33-2026

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu la loi de finances pour 2020 et notamment son article 16 prévoyant le gel des taux intercommunaux de taxe d'habitation à hauteur des taux de 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 17 décembre 2025,

Vu la délibération N° 4-2026 en date du 18 février 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Décide de fixer pour l'année 2026 les taux de référence pour la fiscalité « ménage » à :

- 3,18 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.
- 0,00 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.
- 7,77 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Article 2 : Décide de fixer pour l'année 2026 le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23,41 % pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Article 4 : Dit que l'état 1259 sera notifié aux services Préfectoraux ainsi qu'à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 avril 2026.

Le Président,
Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le neuf avril s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames FRANCOUAL, GUESMI, LABRUYERE, LACOSTE, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRÂN, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MARTIN, MORIN, PRUVOT, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame INGLEZAKIS Manon pouvoir à Monsieur DOUKALI Abdelaziz.
Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.
Madame VALENTE Sabrina pouvoir à Monsieur COLLON Stéphane.
Monsieur DARMON Charles pouvoir à Monsieur GIRAUD Frédéric.
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Madame LACOSTE Bernadette.

Etait absente excusée :

Madame DIACONU Marina.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFYSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du samedi 04 avril 2026